

N° 476

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

Annexe au procès-verbal de la séance du 30 juin 1977.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, EN NOUVELLE LECTURE,

portant règlement définitif du budget de 1975.

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire
et des comptes économiques de la Nation.)

Voir les numéros :

Assemblée nationale (5^e législ.) : 1^{re} lecture, 2688, 2951 et in-8° 689.

Commission mixte paritaire : 3064.

Nouvelle lecture : 3009, 3096 et in-8° 749,

Sénat : 1^{re} lecture, 365, 378 et in-8° 149 (1976-1977).

Commission mixte paritaire : 465 (1976-1977).

Loi de Règlement.

L'Assemblée nationale a adopté, en nouvelle lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

PROJET DE LOI

.....

Art. 15.

..... Retiré

.....

Art. 17.

I. — Conformément aux dispositions des articles 12 et 14, les sommes énumérées ci-après sont transportées en atténuation des découverts du Trésor :

— Résultat net des comptes spéciaux du Trésor soldés au cours de l'année 1975	198.002.643,59 F
— Apurement d'une opération propre à 1975 et constatée au compte n° 908-90 « Ressources affectées à la consolidation des prêts spéciaux à la construction »	6.267,27 »
Total	<u>198.008.910,86 F</u>

II. — Conformément aux dispositions des articles 7 et 16, les sommes énumérées ci-après sont transportées en augmentation des découverts du Trésor :

— Excédent des dépenses sur les recettes du budget général de 1975 ..	36.120.679.696,22 F
— Solde débiteur du compte de résultats des opérations d'emprunts pour 1975	5.126.627.999,78 »
Total	<u>41.247.307.696,00 F</u>
Net à transporter en augmentation des découverts du Trésor	<u>41.049.298.785,14 F</u>

.....

Délibéré en séance publique, à Paris, le 30 juin 1977.

Le Président,

Signé : EDGAR FAURE.